



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 006/DGDA/CGPMP/DG/2025

A L'ETABLISSEMENT JJK CONSTRUCTION.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/DGDA/CGPMP/DG/2025, conclu avec la DGDA, pour un montant total hors taxe dollars américains neuf cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante-cinq, septante-huit centimes (USD 925 555,78) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille quatre cent septante-huit, quatre-vingt-neuf centimes (USD 6 478,89), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 23/01/2026

Directeur Administratif et Financier



0000012